

# CINÉMOMÈTRE ET SONOMÈTRE



En 2010, le SIVOM du canton d'Agde a décidé l'acquisition mutualisée d'un sonomètre et d'un cinémomètre pour le compte de cinq communes : **BESSAN, FLORENSAC, MONTAGNAC, NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** et **PÉZENAS** (uniquement sonomètre). La commune de **CAUX** a adhéré à cette mutualisation en juillet 2012.

## RÉPARTITION DES FRAIS D'ÉTALONNAGE

Comme chaque année, le cinémomètre a été envoyé à la Société MERCURA pour vérifier l'étalonnage : le montant de cette opération se monte en 2013, à 406.64 € T.T.C..

*Ces frais ont été répartis de la manière suivante :*

Communes	Population INSEE	Pourcentages	Participations
BESSAN	4649	26,73%	108,69 €
FLORENSAC	4991	28,69%	116,66 €
MONTAGNAC	3645	20,95%	85,19 €
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	1543	8,87%	36,07 €
CAUX	2567	14,76%	60,03 €

## MISE À DISPOSITION

Les deux appareils sont mis à disposition des communes adhérentes à cette mutualité selon un planning établi un an à l'avance.

